

UTILISATION DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT - ARI FORMATION MAINTIEN DES ACQUIS



PUBLIC VISÉ : Tout personnel pouvant être amené à utiliser un ARI dans le cadre de son activité professionnelle



PREREQUIS : Aptitude médicale au port de l'ARI

Formation initiale au port de l'ARI, recommandée



DURÉE : 1h45

8 personnes maximum par session



LIEU : sur votre site



MODALITES D'EVALUATION :

Mise en situation



PROFIL DE L'INTERVENANT :

Professionnel de l'incendie et formateur chevronné, il a une parfaite connaissance technique et réglementaire en lien avec les objectifs de formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Mettre en œuvre l'appareil en respectant les règles de sécurité et réaliser des actions sous protection respiratoire.

Rappel théorique sur l'Appareil respiratoire isolant :

- > Responsabilités
- > Les domaines d'utilisation
- > Les contraintes liées au port de l'ARI
- > Description et fonctionnement
- > Contrôle de sécurité et mise en œuvre
- > Les règles d'entretien

Mise en pratique

- > Contrôle et mise en œuvre
- > Parcours d'aisance
- > Procédures pratiques d'urgence lors du port de l'ARI
- > Reconditionnement

Méthodes pédagogiques

- > Exposé théorique, favorisant le questionnement et l'interaction avec les apprenants
- > Mise en situation pratique

Moyens mobilisés

- > Les Appareils respiratoires isolants
- > Votre installation

A noter :

Le port des EPI est obligatoire pour cette formation

